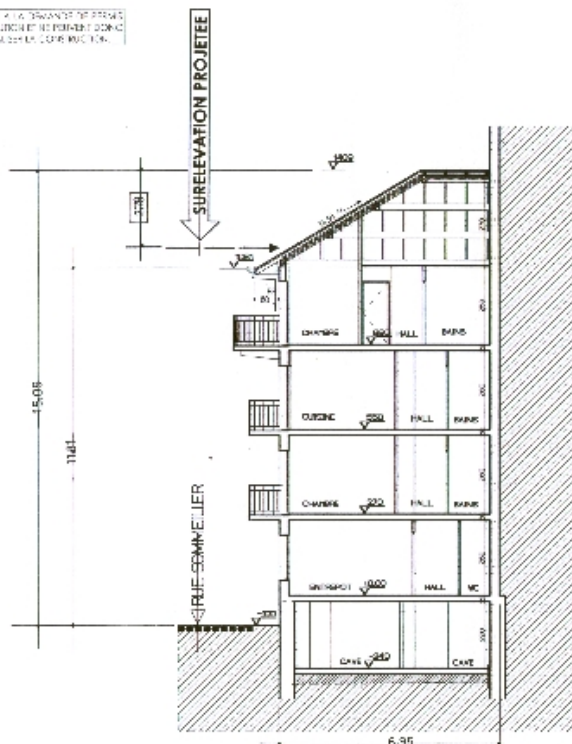


LES PRESENTS PLANS SONT TOUJOURS EN VIGUEUR A LA DATE DE LEUR EMISSION. ILS NE SONT PAS DES PLANS D'EXÉCUTION ET NE PEUVENT DONC ÊTRE UTILISÉS QUE POUR L'ÉLABORATION DES PROJETS D'ÉLEVATION.



COUPE LONGITUDINALE 1/100

AIX-LES-BAINS le 28 février 2004
Monsieur PORTIER Maître d'ouvrage,
Michel VIAND, architecte-urbaniste

Déclaration de Travaux
ACCORDÉE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
VILLE D'AIX-LES-BAINS
Service Permis de Construire
à l'Urbanisme
10 MAI 2004



Coupe, projet

Référence du document reproduit :

- M. et Mme Portier. Déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour surélévation d'un**
M. et Mme Portier. Déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour surélévation d'un immeuble existant 26 rue de Chambéry. Le projet de surélévation : coupe longitudinale / Michel Viand, architecte-urbaniste. Aix-les-Bains, 28 février 2004. Ech. 1 : 100. 1 tirage de plan ; 29,7 x 42 cm. (AC Aix-les-Bains. 364 W 9, n° 04 C 5036)
- M. et Mme Portier. Déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour surélévation d'un**
M. et Mme Portier. Déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour surélévation d'un immeuble existant 26 rue de Chambéry. Le projet de surélévation : coupe longitudinale / Michel Viand, architecte-urbaniste. Aix-les-Bains, 28 février 2004. Ech. 1 : 100. 1 tirage de plan ; 29,7 x 42 cm. (AC Aix-les-Bains. 364 W 9, n° 04 C 5036)

IVR82_20127300907NUCB

Auteur de l'illustration (reproduction) : François Fouger

© Archives municipales d'Aix-les-Bains

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation